

Service Communication
et Action culturelle

PEC MODE D'EMPLOI

Publications – Expositions – Conférences

Introduction	2
Présentation du dispositif.....	3
Fonctionnement de la commission	4
Publications	5
Expositions	6
Conférences	7
Annexes	8

Introduction

Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'ensa Nantes est d'abord un outil pédagogique et scientifique dédié à l'architecture. Elle forme les architectes de demain et elle est au cœur du service public de la connaissance en architecture. Mais l'ensa Nantes n'est pas seulement une école ouverte sur son environnement urbain, suburbain et rural : elle est aussi un équipement culturel ouvert sur le monde. C'est pour cette raison qu'elle met en œuvre une action culturelle et qu'elle se dote d'une politique en la matière.

Le service Communication et Action culturelle est la cheville ouvrière de cette politique. Il prend en charge la réalisation des publications, des expositions et des conférences de l'école. Et, pour que la mise en œuvre de cette politique soit participative, le Conseil d'administration de l'école a créé une instance collégiale consultative qui se réunit plusieurs fois par an. La Commission PEC mobilise ainsi des compétences éclairées susceptibles d'orienter cette action culturelle. Validée à l'unanimité des membres de cette instance lors de sa séance du 30 avril 2026, le présent document est un outil à destination de celles et ceux qui militent pour une meilleure circulation des connaissances en architecture.

L'ambition de cette politique se donne deux objectifs distincts et complémentaires. Elle veut d'une part promouvoir vers l'extérieur ce qui se fait au sein de l'établissement en matière de formation et de recherche. Elle veut d'autre part acheminer vers l'intérieur ce dont l'établissement a besoin pour nourrir ses pratiques pédagogiques et scientifiques. Il y a donc là une volonté à double sens qui suggère une dynamique centrifuge et une exigence centripète. À l'évidence, cette volonté à double sens épouse le projet d'établissement de l'ensa Nantes, avec ses enjeux stratégiques de rayonnement et d'attractivité.

Telle est en tout cas la raison d'être du dispositif ici décrit.

Présentation du dispositif

Au sein du service Communication et Action culturelle, les deux fonctions « communication » et « action culturelle » sont évidemment très complémentaires. Rattaché au directeur de l'école, ce service est transversal par nature. Il intéresse tous les acteurs de l'établissement mais il concerne aussi tous les publics extérieurs qui, un jour ou l'autre, sont susceptibles d'être mobilisés par les enjeux culturels de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Le dispositif de l'action culturelle de l'ensa Nantes examine toutes les propositions venues de l'intérieur comme de l'extérieur. Qu'il s'agisse de projets de publication, de projets d'exposition ou de projets de conférence, il prend en considération toutes les initiatives qui correspondent aux deux objectifs de cette politique. Mais le service prend aussi lui-même la responsabilité d'enclencher une dynamique collective qui épouse les intérêts stratégiques de l'établissement. Dans tous les cas, l'évolution de la programmation culturelle est examinée et discutée tous les quinze jours par le Comité de direction de l'école.

Dans les choix qui s'opèrent et dans les arbitrages qui s'imposent, la base la plus solide qui mène à la décision, c'est la succession des avis votés par les membres de la Commission PEC. Ces avis battent la mesure du dispositif car ils fabriquent le rythme de la concertation. Ils répondent aussi à un besoin de co-construction. Ils disent enfin que l'action culturelle de l'établissement peut devenir un espace critique.

Fonctionnement de la commission

En créant la Commission PEC, le Conseil d'administration de l'ensa Nantes a exprimé la volonté d'une action culturelle partagée qui puisse, non pas seulement être utile aux pratiques pédagogiques et scientifiques de l'établissement, mais aussi contribuer à sensibiliser les différents publics à l'architecture, à l'urbanisme et aux paysages. C'est pour cette raison que la composition de la commission s'ouvre à des partenaires historiques de l'école comme les maisons de l'architecture et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

La Commission PEC compte douze membres dont six enseignant(e)s-chercheur(e)s, et deux étudiant(e)s. Elle est présidée par le directeur de l'établissement. Elle se réunit en présentiel trois fois par an. Pour compléter son travail d'expertise et de réflexion, elle est parfois mobilisée en distanciel pour des séances intermédiaires. Le secrétariat de la Commission PEC est assuré par le service Communication et Action culturelle. Les comptes-rendus de réunion et les avis votés sont publiés sur l'Intranet de l'école.

Les propositions de publication, d'exposition ou de conférence sont adressées au service Communication et Action culturelle qui procède à l'analyse rigoureuse de leur recevabilité et de leur faisabilité en fonction des contraintes budgétaires. À la suite de cette instruction administrative, les projets sont communiqués aux membres de la commission au moins quinze jours avant la prochaine réunion qui permet l'audition des porteurs de projet. Après avis de la commission et décision de la direction, les porteurs de projet sont informés du résultat par le service Communication et Action culturelle.

Les porteurs de projet peuvent appartenir à différentes catégories d'acteurs de l'établissement ou en lien avec celui-ci et son écosystème. Peuvent ainsi formuler une candidature les enseignant(e)s-chercheur(e)s, les partenaires extérieurs (institutions, associations, entreprises), les étudiant(e)s et les ancien(e)s étudiant(e)s.

Publications

La Commission PEC examine les projets de publication qui ont vocation à valoriser les travaux des enseignant(e)s-chercheur(e)s et des étudiant(e)s de l'ensa Nantes. Ce sont des projets de publication à destination des publics extérieurs à l'école. En revanche, la Commission PEC ne se prononce pas sur les projets de microédition pédagogique internes à l'établissement. Avec une liberté qui leur est propre, ceux-là n'ont pas à obéir aux règles de l'édition institutionnelle.

Les projets de publication susceptibles d'être examinés par les membres de la Commission PEC doivent être en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou le paysage. Ils doivent être proposés par un(e) ou plusieurs enseignant(e)s-chercheur(e)s ou étudiant(e)s de l'ensa Nantes. Au moyen d'un formulaire dûment renseigné, ils doivent parvenir au service Communication et Action culturelle un mois avant l'examen en commission.

En amont du passage devant les membres de la Commission PEC, la recevabilité administrative du projet comprend :

- Le contenu finalisé de la publication envisagée, avec textes et images ;
- Les informations relatives au(x) public(s) concerné(s) par le projet ;
- Les informations relatives à l'éditeur et à son engagement dans le projet ;
- Le calendrier détaillé de réalisation du projet ;
- Le budget prévisionnel contenant la participation de l'école demandée.

En vue d'un éventuel soutien l'école, le dossier de candidature doit obligatoirement comporter ces cinq points d'information. En fonction des possibilités budgétaires du service, la Commission PEC pourra proposer un soutien de tout ou partie de la demande exprimée. Lorsqu'une aide à la publication est accordée par l'établissement, celui-ci est destinataire d'un nombre d'exemplaires (qui ne peut être inférieur à dix) déterminé en fonction du tirage.

Expositions

Parmi les projets d'exposition que l'école peut accueillir et réaliser dans ses murs, il convient de distinguer les initiatives venues de l'extérieur des initiatives venues de l'intérieur. Les deux types de démarche donnent lieu à un partenariat spécifique mais ils mobilisent les services et moyens de l'établissement de manières différentes.

Un projet venu de l'extérieur concerne le plus souvent une exposition itinérante accueillie dans tel ou tel espace de l'école ; les services et moyens de l'établissement sont alors mobilisés pour concevoir et réaliser les adaptations nécessaires, tant sur le plan de la scénographie que sur celui de l'enrichissement des contenus. À ce titre, le partenariat doit garantir la cohérence du projet dans une démarche de co-construction.

Un projet venu de l'intérieur envisage le plus souvent une exposition qui émerge de la vie pédagogique et scientifique de l'école. Il suggère une plus large organisation. Il implique des enseignant(e)s-chercheur(e)s et/ou des étudiant(e)s. Il impose des dispositifs logistiques et spatiaux plus conséquentes. Les services et moyens de l'établissement sont alors très mobilisés.

Les projets d'exposition susceptibles d'être examinés par les membres de la Commission PEC doivent être en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou le paysage. Au moyen d'un formulaire dûment renseigné, ils doivent parvenir au service Communication et Action culturelle un mois avant l'audition en séance du porteur de projet et une année avant la date envisagée pour le vernissage de l'exposition.

En amont du passage devant les membres de la Commission PEC, la recevabilité administrative du projet comprend :

- Le contenu finalisé de l'exposition avec commissariat et scénographie ;
- Le cas échéant, les lieux d'accueil précédents de l'exposition itinérante ;
- Les informations relatives au(x) public(s) concerné(s) par le projet ;
- Les informations relatives à la réalisation opérationnelle du projet ;
- Le calendrier détaillé de réalisation du projet ;
- Le budget prévisionnel contenant la participation de l'école demandée.

La Commission PEC se prononce par ailleurs sur les candidatures relatives aux expositions annuelles des PFE (Projets de fin d'étude) organisées en été et en hiver dans la Galerie Loire de l'école.

Conférences

La politique d'action culturelle de l'ensa Nantes prévoit tous les ans l'organisation de conférences dans l'auditorium. Ces conférences concernent exclusivement l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Elles sont ouvertes à tous les publics. Elles bénéficient d'une communication adaptée. Elles font l'objet d'une captation vidéo qui permet à chacun de les visionner *a posteriori*.

Proposées par les enseignant(e)s-chercheur(e)s de l'école, ces conférences publiques sont au nombre de sept par semestre. Il existe donc deux cycles dans l'année académique. Un(e) enseignant(e)s-chercheur(e)s ne peut proposer qu'une seule conférence par an. Très différentes des propositions d'intervention ponctuelle dans le cadre d'un studio de projet ou d'un cours magistral, les propositions de conférence publique doivent démontrer leur capacité à intéresser tous les publics liés à l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Il appartient aux membres de la Commission PEC d'apprécier cette distinction au regard des informations contenues dans un formulaire de proposition dûment renseigné. Les propositions de conférences doivent parvenir au service Communication et Action culturelle un mois avant le passage en commission et un semestre avant le début du cycle semestriel concerné.

En amont du passage devant les membres de la Commission PEC, la recevabilité administrative de la proposition comprend :

- L'auteur et le titre de la conférence publique envisagée ;
- Les références et publications du (de la) conférencier(cière) ;
- Les informations relatives au contenu de la conférence envisagée ;
- Les informations relatives aux modalités d'accueil de l'auteur invité ;
- La date prévue pour l'organisation de la conférence envisagée.

Lorsqu'une exposition thématique s'intègre à la vie pédagogique et scientifique durant le semestre d'automne, les enseignant(e)s-chercheur(e)s impliqué(e)s dans le dispositif font le choix des sept conférences et les membres de la Commission PEC se chargent d'examiner la cohérence globale du dispositif qui associe exposition publique et conférences publiques.

Sur proposition d'un(e) ou de plusieurs enseignant(e)s-chercheur(e)s et/ou à la demande de la direction, le service Communication et Action culturelle organise une « consultation-flash » de la Commission PEC pour que l'école puisse saisir l'occasion d'accueillir une conférence exceptionnelle.

Annexes

Composition de la Commission PEC :

- Anne Bossé (enseignante-chercheure à l'ensa Nantes) ;
- Stéphanie Bouysse-Mesnage (enseignante-chercheure à l'ensa Nantes) ;
- Romain Fonteneau (délégué régional de l'URCAUE) ;
- Daphné Hue (étudiante à l'ensa Nantes) ;
- Éric Lengereau (directeur de l'ensa Nantes), président ;
- Salvator-John Liotta (enseignant-chercheur à l'ensa Nantes) ;
- N. (doctorant à l'ensa Nantes) ;
- Maryse Quinton (enseignante à l'ensa Nantes) ;
- Marie Sévère (directrice de la MAPDL) ;
- Stefan Shankland (enseignant-chercheur à l'ensa Nantes) ;
- Lucielle Vinchon (co-directrice de l'ARDEPA) ;
- Jean-Louis Violeau (enseignant-chercheur à l'ensa Nantes)

Extrait du Règlement intérieur de l'établissement consacré à la Commission PEC :

La Commission publications-expositions-conférences (PEC)

Pour nourrir et renforcer la politique d'action culturelle de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, la Commission PEC délibère sur les trois sujets complémentaires suivants : les publications, les expositions et les conférences. Cette politique d'action culturelle est portée par les trois piliers de la vie de l'école : formations, recherches et professions. Les publications s'entendent comme l'ensemble des contenus portés à la connaissance de tous, quels que soient le format, le support et la technique (papier ou numérique). Les membres de cette instance consultative examinent tous les projets élaborés au sein de l'école et tous les projets suggérés par les partenaires de l'école.

Attributions

Les membres de la Commission PEC formulent des avis et des propositions pour orienter la politique d'action culturelle de l'école dans les deux directions suivantes : la valorisation des pratiques pédagogiques et productions scientifiques de l'établissement d'une part, la sensibilisation de tous les publics à l'architecture, la ville et les territoires (urbains, suburbains et ruraux) d'autre part. Pour la réalisation des projets culturels qui sont soumis à leur analyse collective, ils(elles) suggèrent des partenariats stratégiques, des collaborations professionnelles et des pistes de financement. Lorsque des compétences extérieures doivent être sollicitées pour cette réalisation, ils(elles) participent à la sélection des candidatures dans le cadre réglementaire des mises en concurrence.

Par leurs expertises et par leurs réflexions, les membres de la Commission PEC participent à la programmation culturelle de l'établissement. De fait, ils(elles) contribuent à la visibilité, au rayonnement et à la réputation de l'école dans son environnement local, dans son contexte national comme à l'échelle européenne et internationale. De manière générale, ils(elles) ont vocation à promouvoir l'ouverture sur l'extérieur de l'ensa Nantes, établissement-composante de Nantes Université.

Composition

Nommée pour un mandat de quatre ans, la Commission PEC est composée des douze membres suivants : six enseignant(e)s-chercheur(e)s et deux étudiant(e)s de l'école dont un(e) doctorant(e) ; deux représentant(e)s des maisons de l'architecture de la région Pays de la Loire ; un(e) représentant(e) de l'Union régionale des CAUE ; le(la) directeur(ice) de l'établissement. Le(la) secrétaire général(e) de l'école participe avec voix consultative à tous les travaux de la commission. Sont par ailleurs invités permanents avec voix consultative les personnels administratifs et techniques de l'école qui œuvrent à la réalisation des publications, expositions et conférences. La Commission PEC est présidée par le(la) directeur(ice) de l'établissement.

Nominations

Les membres de la Commission PEC sont nommés par le(la) directeur(ice) de l'ensa Nantes sur proposition des instances de l'école et des organismes partenaires de l'école.

- Deux enseignant(e)s-chercheur(e)s de l'établissement, titulaires ou associé(e)s, nommé(e)s sur proposition du(de la) président(e) du Conseil d'administration ;*
- Deux enseignant(e)s-chercheur(e)s de l'établissement, titulaires ou associé(e)s, nommé(e)s sur proposition du(de la) président(e) du CPS-Formations ;*
- Deux enseignant(e)s-chercheur(e)s de l'établissement, titulaires ou associé(e)s, nommé(e)s sur proposition du(de la) président(e) du CPS-Recherche ;*
- Deux étudiant(e)s de l'établissement dont un(e) doctorant(e) nommé(e)s pour deux ans sur proposition du Conseil de la vie étudiante (CVE) ;*
- Deux représentant(e)s des maisons de l'architecture de la région des Pays de la Loire (Ardepa et ma-PdL) nommé(e)s sur proposition des président(e)s de ces deux organismes ;*
- Un(une) représentant(e) de l'Union régionale des CAUE nommé(e) sur proposition du(de la) président(e) de cet organisme.*

Fonctionnement

Le fonctionnement de la Commission PEC s'organise dans une étroite collaboration avec le service de la Communication et de l'Action culturelle de l'école qui met en œuvre cette politique et assure le secrétariat de cette instance (convocations, organisation, comptes rendus). La Commission PEC se réunit en présentiel trois fois par an. À l'initiative de son(sa) président(e), elle se réunit en visioconférence autant de fois que nécessaire, en fonction des actualités et opportunités susceptibles de servir les intérêts culturels de l'établissement. À l'initiative de son(sa) président(e) et/ou sur proposition d'un(e) de ses membres, elle peut solliciter la présence d'une personnalité extérieure pour éclairer sa réflexion en matière de publications, d'expositions et de conférences.

Dans ces trois domaines connexes de l'action culturelle de l'ensa Nantes, la Commission PEC adopte l'une des deux procédures suivantes : un(e) membre de la commission est identifié(e) comme rapporteur(e) du projet dont il(elle) expose en séance les contenus ; un(e) porteur(e) de projet extérieur à la commission est auditionné(e) pour faire valoir les qualités de sa proposition. Dans les deux cas, les documents relatifs à ces projets sont envoyés aux membres de la commission au moins deux semaines avant la séance de travail.